



**PARLEMENT BRUXELLOIS  
BRUSSELS PARLEMENT**

**Integraal verslag  
van de interpellaties  
en de vragen**

---

**Commissie voor het Leefmilieu  
en de Energie,**

**belast met het Natuurbehoud,  
het Dierenwelzijn, de Netheid,  
het Waterbeleid en de Haven van Brussel**

---

**VERGADERING VAN  
WOENSDAG 13 DECEMBER 2023**

---

**ZITTING 2023-2024**

---

**Compte rendu intégral  
des interpellations  
et des questions**

---

**Commission de l'Environnement  
et de l'Énergie,**

**chargée de la Conservation de la nature,  
du Bien-être animal, de la Propreté, de la  
Politique de l'eau et du Port de Bruxelles**

---

**RÉUNION DU  
MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2023**

---

**SESSION 2023-2024**

---

### **Afkortingen en letterwoorden**

bbp - bruto binnenlands product

BECI - Brussels Enterprises Commerce and Industry

Cocof - Franse Gemeenschapscommissie

DBDMH - Brusselse Hoofdstedelijke Dienst voor Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp

FOD - Federale Overheidsdienst

Forem - Waals tewerkstellingsagentschap

GGC - Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie

KMO - kleine en middelgrote ondernemingen

MIVB - Maatschappij voor het Intercommunale Vervoer te Brussel

ngo - niet-gouvernementele organisatie

NMBS - Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen

OCMW - Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn

Riziv - Rijksinstituut voor Ziekte- en Invaliditeitsverzekering

RVA - Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening

VDAB - Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding

VGC - Vlaamse Gemeenschapscommissie

VUB - Vrije Universiteit Brussel

### **Sigles et abréviations**

PIB - produit intérieur brut

BECI - Brussels Enterprises Commerce and Industry

Cocof - Commission communautaire française

Siamu - Service d'incendie et d'aide médicale urgente

SPF - service public fédéral

Forem - Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi

Cocom - Commission communautaire commune

PME - petites et moyennes entreprises

STIB - Société de transport intercommunal bruxellois

ONG - organisation non gouvernementale

SNCB - Société nationale des chemins de fer belges

CPAS - centre public d'action sociale

Inami - Institut national d'assurance maladie-invalidité

ONEM - Office national de l'emploi

VDAB - Office flamand de l'emploi et de la formation professionnelle

VGC - Commission communautaire flamande

ULB - Université libre de Bruxelles

Het **integraal verslag** bevat de integrale tekst van de redevoeringen in de oorspronkelijke taal. Deze tekst werd goedgekeurd door de sprekers. De vertaling - *cursief gedrukt* - verschijnt onder de verantwoordelijkheid van de directie Verslaggeving. De vertaling is een samenvatting.

Publicatie uitgegeven door het  
Brussels Hoofdstedelijk Parlement  
Directie Verslaggeving  
Tel. 02 549 68 00  
E-mail [criv@parlement.brussels](mailto:criv@parlement.brussels)

De verslagen kunnen geraadpleegd worden op  
[www.parlement.brussels](http://www.parlement.brussels)

Le **compte rendu intégral** contient le texte intégral des discours dans la langue originale. Ce texte a été approuvé par les orateurs. Les traductions - *imprimées en italique* - sont publiées sous la responsabilité de la direction des comptes rendus. La traduction est un résumé.

Publication éditée par le  
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale  
Direction des comptes rendus  
Tél. : 02 549 68 00  
E-mail : [criv@parlement.brussels](mailto:criv@parlement.brussels)

Les comptes rendus peuvent être consultés à l'adresse  
[www.parlement.brussels](http://www.parlement.brussels)

## INHOUD

Vraag om uitleg van mevrouw Victoria Austraet 4

aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

betreffende de statistieken van 2022 over proefdieren.

Toegevoegde vraag om uitleg van mevrouw Ingrid Parmentier 4

betreffende het aantal in laboratoria gedode dieren dat niet bij dierproeven werd gebruikt.

Samengevoegde bespreking – Sprekers:

Mevrouw Victoria Austraet (onafhankelijke)

Mevrouw Ingrid Parmentier (Ecolo)

De heer Bernard Clerfayt, minister

Mondelinge vraag van mevrouw Victoria Austraet 11

aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

betreffende de problematiek van de niet-teruggekeerde huisduiven.

## SOMMAIRE

Demande d'explications de Mme Victoria Austraet 4

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

concernant les statistiques de 2022 relatives aux animaux de laboratoire.

Demande d'explications jointe de Mme Ingrid Parmentier 4

concernant les animaux tués dans les laboratoires sans avoir été utilisés dans des procédures d'expérimentation.

Discussion conjointe – Orateurs :

Mme Victoria Austraet (indépendante)

Mme Ingrid Parmentier (Ecolo)

M. Bernard Clerfayt, ministre

Question orale de Mme Victoria Austraet 11

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

concernant la problématique des pigeons domestiques perdus.

1103 Voorzitterschap: de heer Tristan Roberti, voorzitter.

Présidence : M. Tristan Roberti, président.

1105 **VRAAG OM UITLEG VAN MEVROUW VICTORIA AUSTRÆT**

**DEMANDE D'EXPLICATIONS DE MME VICTORIA AUSTRÆT**

1105 aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

1105 betreffende de statistieken van 2022 over proefdieren.

concernant les statistiques de 2022 relatives aux animaux de laboratoire.

1107 **TOEGEVOEGDE VRAAG OM UITLEG VAN MEVROUW INGRID PARMENTIER**

**DEMANDE D'EXPLICATIONS JOINTE DE MME INGRID PARMENTIER**

1107 betreffende het aantal in laboratoria gedode dieren dat niet bij dierproeven werd gebruikt.

concernant les animaux tués dans les laboratoires sans avoir été utilisés dans des procédures d'expérimentation.

1109 **Mevrouw Victoria Austræet (onafhankelijke) (in het Frans).**- *In april 2022 diende ik een schriftelijke vraag in over het aantal dieren dat in laboratoria wordt gedood zonder voor een proef te zijn gebruikt. Volgens een rapport van de Europese Commissie zou het elk jaar om meer dan 12 miljoen dieren gaan, wat tweemaal meer is dan het aantal dieren dat voor dierproeven wordt gebruikt.*

**Mme Victoria Austræet (indépendante).**- En avril 2022, je vous adressais une question écrite relative aux animaux de laboratoire, et plus spécifiquement au nombre d'entre eux qui sont tués sans avoir été utilisés pour une expérience. En effet, il ressortait d'un rapport de la Commission européenne que, chaque année, plus de 12 millions d'animaux sont mis au monde, puis mis à mort sans avoir été soumis à des tests. Ce nombre est, à lui seul, deux fois plus élevé que celui des animaux utilisés à des fins expérimentales.

*Ik vroeg u waarom dergelijke statistieken niet op Brussels niveau worden gepubliceerd. U antwoordde dat de cijfers in de toekomst in de Brusselse statistieken zouden worden opgenomen, aangezien dat voortaan verplicht is.*

Le rapport explique que les animaux non utilisés sont tués soit pour prélever leurs organes ou tissus, soit parce qu'il s'agit d'animaux servant à la reproduction, ou encore parce qu'ils « ne conviennent pas à des fins scientifiques ».

*De cijfers voor 2022 die Leefmilieu Brussel op zijn website vermeldt, bevatten dan ook die nieuwe informatie. In 2022 zijn 133.693 dieren in Brusselse laboratoria gestorven zonder voor wetenschappelijk onderzoek te zijn gebruikt. 87% was bedoeld om een genetisch gemodificeerde lijn in stand te houden. Dat zijn verontrustende cijfers.*

Dans ma question, je vous demandais pourquoi de telles statistiques étaient connues et publiées à l'échelle européenne, mais pas dans notre Région. Il me semblait en effet que, si le nombre réel d'animaux morts dans les laboratoires bruxellois était en réalité trois fois plus élevé que ce que laissaient transparaître les statistiques publiées par Bruxelles Environnement, nous avons le droit de le savoir.

*Bovendien werden er 51.545 dieren voor experimenten gebruikt. Dat zijn ongeveer 4.000 dieren minder dan het jaar ervoor, maar die daling is veel kleiner dan de aanzienlijke daling van 20.000 dieren die tussen 2018 en 2019 werd geregistreerd. Dat meer dan een kwart van de gebruikte dieren ernstige pijn leed, maakt dat Brussel erg slecht presteert op dat vlak.*

En réponse, vous m'avez indiqué qu'à l'avenir, ces données seraient reprises dans les statistiques bruxelloises, puisque c'est désormais obligatoire. De fait, les chiffres de l'expérimentation animale pour l'année 2022, disponibles sur le site de Bruxelles Environnement depuis novembre 2023, sont plus complets et reprennent le nombre d'animaux mis à mort sans avoir été utilisés pour une expérience.

Je retiens trois points principaux de ces dernières statistiques.

Premièrement, comme nous pouvions le craindre, les données révèlent une véritable hécatombe. En 2022, 133.693 individus ont perdu la vie dans les laboratoires bruxellois sans avoir été utilisés dans une procédure scientifique. Le rapport statistique indique que 87 % d'entre eux étaient destinés à maintenir une

<sup>1111</sup> *Midden november kondigde u aan dat UCLouvain 55.000 euro zou ontvangen voor onderzoek naar alternatieve methoden voor dierproeven. Die subsidie werd echter toegekend aan de VUB. Vanwaar die verandering? Welke resultaten behaalde de VUB tussen 2015 en 2023?*

*Welke maatregelen worden er genomen om het aantal dieren dat sterft zonder voor onderzoek te zijn gebruikt, te doen dalen? Volgens de Brusselse laboratoria waren meer dan 100.000 van die dieren bedoeld om een genetisch gemodificeerde lijn in stand te houden. Was het echt nodig om zoveel dieren te doden?*

*In uw persbericht van november staat dat het aantal proefdieren de afgelopen tien jaar weliswaar is gedaald, maar nog steeds te hoog is. Hoe zou de dalende trend kunnen worden versterkt? Welke maatregelen worden er bestudeerd om het aantal dieren dat ernstige pijn lijdt te doen dalen?*

*De Europese Commissie heeft de database Alures opgezet, om de statistieken van de lidstaten over proefdieren te bundelen, maar de meest recente gegevens hebben betrekking op 2020. Waarom zijn er geen recentere statistieken gepubliceerd?*

<sup>1113</sup> **Mevrouw Ingrid Parmentier (Ecolo)** (in het Frans).- *In 2020 publiceerde de Europese Commissie haar jongste verslag over de toepassing van richtlijn 2010/63/EU betreffende de bescherming van dieren die voor wetenschappelijke doeleinden worden gebruikt. Dat vijfjaarlijkse verslag bevatte informatie die*

lignée génétiquement modifiée. Ce chiffre et ce pourcentage ont de quoi interpeller.

Deuxièmement, les données nous apprennent que 51.545 animaux ont encore été soumis à des expériences dans les laboratoires de la Région. Il s'agit essentiellement de rongeurs dans le cadre de la recherche fondamentale. Ce sont environ 4.000 individus en moins que l'année précédente, ce qui est une relative bonne nouvelle. Nous sommes toutefois loin de l'importante baisse de 20.000 individus enregistrée entre 2018 et 2019. Comme je l'ai déjà exprimé par le passé, je crains que nous constatons une relative stagnation des chiffres.

Troisièmement, comme les années précédentes, plus d'un quart des animaux utilisés ont subi un niveau de douleur euphémiquement qualifié de « sévère » ou de « sans réveil », de l'aveu même des chercheurs. Ce ratio continue de placer Bruxelles et la Belgique parmi les mauvais élèves en la matière.

Monsieur le Ministre, à la mi-novembre, vous avez annoncé l'attribution à l'UCLouvain d'un subside de 55.000 euros pour la recherche de méthodes alternatives dans le cadre de traitements contre le cancer. Comme chaque année, je salue cette démarche, mais souhaiterais néanmoins vous poser quelques questions.

Depuis l'existence de ce subside pour la recherche de méthodes alternatives, les fonds étaient attribués à la VUB. Quelle est la raison de ce changement d'université ? Pourriez-vous présenter les résultats notables enregistrés par la VUB grâce aux subsides régionaux qu'elle a reçus entre 2015 et 2023 ?

Quelles actions sont éventuellement menées pour réduire le nombre d'animaux morts sans avoir été utilisés dans une expérience ? Selon les laboratoires bruxellois, plus de 100.000 de ces animaux étaient destinés à maintenir une lignée génétiquement modifiée. Comment vous assurez-vous de la réelle nécessité de tuer autant d'animaux ?

Dans votre communiqué de novembre dernier, vous avez indiqué que, si le nombre d'animaux soumis à des expériences a baissé ces dix dernières années, il reste encore trop élevé. Je ne peux que partager ce constat. Dans quelle mesure analysez-vous les causes des diminutions enregistrées par le passé pour savoir comment accentuer cette tendance ? Des mesures sont-elles étudiées pour diminuer la part des animaux soumis à des douleurs sévères ?

Enfin, la Commission européenne a établi une nouvelle base de données - Alures - servant à la publication des statistiques de l'ensemble des États membres sur l'utilisation des animaux à des fins scientifiques, mais les dernières données disponibles concernent l'année 2020. Pourquoi les statistiques plus récentes ne sont-elles pas publiées ?

**Mme Ingrid Parmentier (Ecolo)**.- En 2020, la Commission européenne a publié son rapport sur la mise en œuvre de la directive 2010/63/UE relative à la protection des animaux

*niet voorkwam in de Brusselse jaarcijfers, zoals het aantal dieren dat gedood wordt in laboratoria zonder voor een proef te zijn gebruikt.*

*Het nieuwe Brusselse rapport 2022 verschaft daar meer duidelijkheid over. Het vermeldt dat 133.693 dieren voor wetenschappelijke doeleinden werden gefokt, maar werden gedood of stierven zonder voor dat doel te zijn gebruikt. Het ging om fokdieren die geen experimenten ondergingen, dieren die geen experimenten ondergingen, maar werden gebruikt om organen en weefsels te leveren, dieren die niet het gewenste geslacht of genotype voor een bepaald doel hadden en dieren die ziek waren geworden.*

utilisés à des fins scientifiques dans les États membres de l'Union européenne.

Ce rapport quinquennal révèle des informations qui ne figurent pas toujours dans les statistiques annuelles de l'expérimentation animale pour la Région de Bruxelles-Capitale, telles que le nombre d'animaux tués dans les laboratoires sans avoir été utilisés dans des procédures. En consultant ces rapports de la Commission européenne, et notamment celui de 2017, nous avons constaté, par exemple, qu'un total de 12.597.816 animaux avaient été mis à mort dans l'Union européenne dans de telles circonstances.

Le nouveau rapport de 2022 sur les statistiques relatives à l'utilisation d'animaux dans les procédures en Région bruxelloise a apporté des éclaircissements supplémentaires sur cette question. En effet, il y est, entre autres, fait mention des animaux élevés pour des procédures scientifiques, mais qui ont été tués ou sont morts sans avoir été utilisés à cette fin. En 2022, ce fut le cas de pas moins de 133.693 animaux. Il s'agissait d'animaux reproducteurs et de progénitures génétiquement normales ou modifiées.

Les raisons avancées pour la non-utilisation de ces animaux étaient les suivantes. Il s'agissait :

- d'animaux reproducteurs n'ayant pas fait l'objet de procédures ;
- d'animaux n'ayant pas été soumis à des procédures, mais ayant été utilisés pour fournir des organes et des tissus ;
- d'animaux n'ayant pas le sexe ou le génotype souhaité dans un but particulier ;
- d'animaux tombés malades et ne pouvant dès lors pas être utilisés.

Pourquoi le nombre d'animaux tués sans avoir été utilisés en laboratoire n'était-il pas, jusqu'à présent, inclus dans le rapport communiqué par Bruxelles Environnement ? Cette information nous semble pourtant importante pour connaître l'ampleur de l'utilisation des animaux dans la recherche scientifique en Région bruxelloise.

Pourriez-vous nous fournir le détail des données chiffrées relatives à ces animaux pour les années 2018 à 2022 ?

Nous souhaitons bien entendu que le nombre de ces animaux soit le plus réduit possible. Dans un souci de protection accrue des animaux, quelles actions sont menées ou envisagées pour réduire le nombre de ces animaux non utilisés dans les procédures ?

**M. Bernard Clerfayt, ministre.**- Vos questions démontrent l'attention avec laquelle vous examinez les statistiques produites par Bruxelles Environnement. Notre objectif en les publiant étant précisément d'éclairer, informer et généralement susciter des questions et actions politiques, je m'en réjouis.

<sup>1115</sup> *Waarom was het aantal dieren dat werd gedood zonder voor een proef te zijn gebruikt niet in het verslag van Leefmilieu Brussel opgenomen? Kunt u ons die informatie bezorgen voor de jaren 2018 tot 2022? Wat wordt er gedaan of is er gepland om het aantal niet-gebruikte dieren te verminderen?*

<sup>1117</sup> **De heer Bernard Clerfayt, minister (in het Frans).**- *Omdat ook wij die cijfers wilden kennen, hebben wij het koninklijk besluit over de statistieken die de laboratoria moeten meedelen in 2022 via een regeringsbesluit laten wijzigen.*

*Voor alle duidelijkheid: we handelen binnen het kader van een Europese richtlijn. De Raad van State heeft ons eraan herinnerd dat we het gebruik van proefdieren niet kunnen verbieden. Ons beleid is daarom gericht op het systematisch verminderen van het aantal dieren dat voor proeven wordt gebruikt en op het zoeken naar alternatieven voor dierproeven.*

*Wat de subsidies aan universiteiten betreft, moet er een misverstand uit de weg worden geruimd. De VUB zal een subsidie van 50.000 euro ontvangen om haar bijdrage aan het project RE-Place voort te zetten.*

*Daarnaast heeft UCLouvain 55.000 euro gekregen om specifieke apparatuur aan te schaffen. Die subsidie maakt deel uit van een gezamenlijk initiatief van de Federatie Wallonië-Brussel, het Waals Gewest en het Brussels Gewest om onderzoek naar alternatieven voor dierproeven te financieren. Vorig jaar ontving de ULB een soortgelijke subsidie.*

S'agissant des raisons pour lesquelles nous ne disposons pas de cette information auparavant, je ne peux pas vous répondre pour la période avant mon mandat et peux uniquement vous dire que nous avons voulu en savoir davantage. Le gouvernement bruxellois a dès lors pris un arrêté daté du 3 février 2022 pour modifier l'arrêté royal du 29 mai 2013 relatif à la protection des animaux d'expérience imposant la nomenclature des statistiques que les laboratoires doivent nous transmettre. Ce faisant, nous avons voulu obtenir des informations plus précises que celles dont nous disposions précédemment. Vos questions s'inscrivent donc en droite ligne de cette curiosité utile que nous avons manifestée dans notre arrêté.

Toutefois, pour mémoire, nous agissons dans le cadre d'une directive européenne. Le Conseil d'État nous a rappelé par le passé que nous ne pouvions pas aller jusqu'à interdire l'utilisation d'animaux dans l'expérimentation. Dans ce cadre juridique, notre politique demeure de réduire systématiquement le nombre d'animaux utilisés dans l'expérimentation, de manière générale et plus particulièrement dans certaines expériences plus douloureuses, et d'explorer toutes les mesures alternatives. Ce travail est confié à la commission, qui opère les choix, le ministre n'étant pas compétent pour ce faire.

Quant aux subventions aux universités, une confusion doit être dissipée. La VUB recevra bien une subvention de 50.000 euros afin de poursuivre ses travaux dans le cadre du projet RE-Place ; le gouvernement a approuvé l'octroi de cette subvention la semaine dernière.

L'UCLouvain, de son côté, a obtenu une subvention de 55.000 euros pour lui permettre d'acquérir des équipements spécifiques. Ce subventionnement relève d'une initiative conjointe de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne et de la Région bruxelloise (chacune payant sa part) visant à subsidier toutes les institutions universitaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que la Haute école Charlemagne et le Centre de recherche agréé, regroupés dans une plateforme technologique d'excellence « Alternative aux expérimentations animales ».

L'objectif partagé avec la Région wallonne et la Communauté française est de rassembler de manière concertée, en Wallonie et à Bruxelles, un panel d'équipements en vue de développer des méthodes alternatives, concrètes et pratiques au modèle d'expérimentation animale dans les universités.

L'an dernier, l'ULB avait bénéficié d'un subventionnement similaire.

Quant aux réalisations de la VUB, qui a reçu d'importants subsides entre 2015 et 2023, je peux tout d'abord citer le développement et la mise à jour continue de la plateforme RE-Place, un outil en ligne permettant de diffuser les connaissances sur les méthodes alternatives utilisées au sein des institutions bruxelloises et flamandes.

Ensuite, citons le lancement du Centre d'innovation pour les alternatives 3R (IC-3Rs), qui réunit des chercheurs, des

<sup>1119</sup> *De subsidies die de VUB tussen 2015 en 2023 ontving, werden vooral gebruikt voor de ontwikkeling en update van het platform RE-Place, een online tool voor de verspreiding van kennis over alternatieve methoden die in Brusselse en Vlaamse instellingen worden gebruikt.*

*De VUB richtte ook het 3R-Innovatiecentrum IC-3Rs op, dat onderzoekers en instellingen samenbrengt. Het werk van dat platform wordt verspreid via Facebook, Instagram en LinkedIn. Er worden ook jaarlijkse symposia gehouden om de informatie te verspreiden en nieuwe kennis te ontwikkelen met betrekking tot de drie V's (vermindering, vervanging en verfijning).*

*Overeenkomstig het regeringsbesluit van 3 februari 2022 moet elke ethische commissie jaarlijks een reeks gegevens naar Leefmilieu Brussel sturen, waaronder het aantal dieren die gefokt en gedood zijn zonder te zijn gebruikt voor een dierproef. Ook erkende inrichtingen die dieren fokken om*

*hun organen of weefsels voor wetenschappelijke doeleinden te gebruiken, moeten dat aan Leefmilieu Brussel melden. Die nieuwe verplichtingen moeten een grotere transparantie en een beter toezicht mogelijk maken. Bovendien kan men maar de juiste vragen stellen als men over de cijfers beschikt.*

instituts, etc., ainsi que le développement de son contenu. Le travail réalisé au sein de cette plateforme est diffusé par le biais des réseaux sociaux Facebook, Instagram et LinkedIn. Des symposiums annuels permettent en outre d'assurer la diffusion des connaissances et le développement de nouvelles connaissances relatives à la règle des trois R (remplacer, réduire, raffiner).

S'agissant de la réduction du nombre d'animaux morts sans avoir été utilisés dans le cadre d'une expérience, nous disposons de cette information grâce à l'arrêté que j'ai pris le 3 février 2022 et qui prévoit que :

- chaque commission d'éthique doit transmettre annuellement à Bruxelles Environnement une série d'informations, incluant le nombre d'animaux élevés et mis à mort sans avoir été utilisés dans des expériences sur des animaux :

- les établissements agréés qui élèvent spécifiquement des animaux en vue de l'utilisation de leurs organes ou leurs tissus à des fins scientifiques doivent en faire la déclaration à Bruxelles Environnement.

Ces nouvelles exigences permettent, dans un premier temps, d'assurer une plus grande transparence et un meilleur suivi de l'évolution de la situation. En outre, disposer de chiffres, comme à présent, permet de se poser les bonnes questions.

Vous vous demandiez pourquoi autant d'animaux n'ont finalement pas été utilisés. Était-ce bien nécessaire ? La question est légitime et la commission bruxelloise de l'expérimentation animale s'en est saisie spontanément.

Des réflexions sont en cours au sein de la Commission bruxelloise de l'expérimentation animale concernant, d'une part, les possibilités de réduire le plus possible le nombre d'animaux et, de l'autre, la manière d'assurer un contrôle efficace des programmes d'élevage, afin de réduire autant que possible le nombre d'animaux excédentaires. Cette commission devra évaluer les nouvelles demandes à la lumière des nouvelles statistiques. Il s'agit donc d'une évolution positive.

Pour répondre à la question de Mme Austraet sur le sujet, le futur code du bien-être animal visera spécifiquement :

- la mise en place par le gouvernement de programmes pour le partage d'organes et de tissus d'animaux mis à mort, afin d'en réduire le nombre, dans ce cadre précis, lorsque c'est nécessaire et selon les contrôles classiques ;

- l'élaboration d'une stratégie de réduction du nombre d'animaux d'expérience, qui devra comporter au moins un rapport de l'état du bien-être animal, les moyens devant être mobilisés en vue de développer des solutions de substitution ainsi qu'un plan d'action définissant des priorités à mettre en œuvre en vue de tendre vers le remplacement intégral du modèle animal.

<sup>1121</sup> *In de Brusselse Commissie voor dierproeven wordt momenteel nagedacht over manieren om het aantal dieren zo veel mogelijk te beperken en de fokprogramma's beter te controleren.*

*Het toekomstige wetboek voor dierenwelzijn zal onder meer betrekking hebben op de invoering van overheidsprogramma's voor het delen van organen en weefsels van gedode dieren om het aantal gedode dieren te doen dalen, alsook op de uitwerking van een strategie om het aantal dieren dat voor dierproeven wordt gebruikt te doen dalen.*

*Wat de noodzaak om zoveel dieren te doden betreft, moeten we onderscheid maken tussen twee situaties.*

*Voor de instandhouding van genetisch gemodificeerde lijnen met een schadelijk fenotype is een projectvergunning nodig. Er moet een beschrijving van de fokkerij worden gemaakt, inclusief een statistische analyse van het aantal dieren dat nodig is om het vereiste aantal fenotypen of dieren te verkrijgen. Leefmilieu Brussel controleert of de projecten aan die beschrijving en analyse beantwoorden. De controles zullen worden gehandhaafd, maar zullen iets strenger worden.*

*Voor genetisch gemodificeerde lijnen zonder een schadelijk fenotype is geen projectvergunning nodig. De*



*verantwoordelijkheid voor het fokken van het juiste aantal dieren ligt in dat geval uitsluitend bij de fokker.*

*Sommige instellingen spannen zich nu al in om stammen die niet vaak gebruikt worden niet onnodig te reproduceren, maar ze via cryopreservatie te bewaren voor eventueel later gebruik.*

Toutes ces intentions en matière de réduction du nombre d'animaux seront retranscrites dans un plan. Le code prévoira que soit élaborée une stratégie encore plus explicite que celle dont je vous rends compte régulièrement dans cette commission.

En ce qui concerne la nécessité de mettre à mort un nombre si élevé d'animaux, il faut distinguer deux situations.

D'une part, le maintien de lignées génétiquement modifiées présentant un phénotype dommageable nécessite une autorisation de projet. La procédure implique de produire une description de l'élevage incluant une analyse statistique du nombre d'animaux nécessaire pour obtenir le nombre de phénotypes ou d'animaux requis. Les inspections de Bruxelles Environnement permettent de vérifier si les projets approuvés sont mis en œuvre tels qu'ils sont décrits et si le nombre d'animaux indiqué dans la description du projet correspond au nombre réel. On sera donc un peu plus exigeant, et les contrôles sur l'autorisation délivrée seront maintenus.

D'autre part, lorsqu'il s'agit de lignées génétiquement modifiées sans phénotype dommageable, aucune demande d'autorisation de projet n'est nécessaire, de sorte que la responsabilité d'élever le nombre correct d'animaux appartient uniquement à l'éleveur.

Certaines institutions s'efforcent déjà de ne pas reproduire inutilement les souches qui ne sont pas utilisées fréquemment, et en assurent la préservation grâce à des techniques de cryoconservation, par exemple. Cela permet de ne pas devoir garder des animaux vivants, et si l'expérimentation animale ne peut être évitée, on peut avoir recours aux souches cryogénisées pour produire des animaux qui seront utilisés dans le cadre limité de l'autorisation.

Puisque Bruxelles Environnement reçoit désormais les chiffres annuellement, un meilleur suivi pourra être assuré et permettra, le cas échéant, d'apporter les ajustements nécessaires rapidement.

En ce qui concerne la diminution du nombre d'animaux utilisés observée ces dernières années, aucune étude spécifique n'a été entreprise sur le sujet. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette tendance : la crise sanitaire avec la baisse d'activité qu'elle a occasionnée dans les laboratoires, la diminution du nombre d'expériences ou encore la diminution du nombre d'animaux grâce à la promotion de solutions d'expérimentation alternatives, etc.

En ce qui concerne la diminution des souffrances endurées par les animaux, la question est plus complexe qu'il n'y paraît, car l'évaluation de la gravité de la souffrance endurée au cours de l'expérience est relativement compliquée, compte tenu de la subjectivité qu'elle implique et de l'ouverture à l'interprétation laissée par les documents mis à disposition par les autorités européennes. Celles-ci ont en effet défini des catégories, mais il n'existe pas de norme absolue en la matière.

<sup>1123</sup> *Aangezien Leefmilieu Brussel de cijfers nu op jaarbasis ontvangt, zal het de situatie beter kunnen volgen en eventuele aanpassingen snel doorvoeren.*

*Er zijn verschillende verklaringen mogelijk voor de daling van het aantal gebruikte dieren: de gezondheids crisis en de daaruit voortvloeiende daling van de laboratoriumactiviteit, de vermindering van het aantal dierproeven of nog de bevordering van alternatieve oplossingen.*

*Wat de ernst van het lijden van dieren tijdens de proeven betreft, laten de Europese documenten veel ruimte voor interpretatie. Er zijn categorieën gedefinieerd, maar er is geen absolute norm bepaald. Uit een studie van de Britse organisatie Cruelty Free International blijkt evenwel dat de ernst van een experiment in België strenger wordt beoordeeld dan in andere landen.*

*Bovendien wil Leefmilieu Brussel een nieuw beoordelingsschema ontwikkelen. De Brusselse Commissie voor dierproeven is dat momenteel aan het uitwerken op basis van een studie gepubliceerd door de KU Leuven en de VUB.*

<sup>1125</sup> *Ik kan u niet zeggen waarom de cijfers in de Europese databank Alures zo laat worden gepubliceerd. Wij blijven onze eigen gegevens publiceren en geven ze door aan de Europese Commissie.*

*Sommige informatie moet jaarlijks worden medegedeeld en andere om de vijf jaar. Tot 2022 bestond er geen verplichting om elk jaar mee te delen hoeveel dieren werden gedood zonder te zijn gebruikt, en om welke redenen.*

<sup>1127</sup> **Mevrouw Victoria Austraet (onafhankelijke)** (in het Frans).- *Uw antwoord over de subsidies komt niet helemaal overeen met wat ik tijdens de begrotingsbesprekingen heb begrepen. Klopt het dat er nog steeds subsidies aan de VUB worden toegekend om het platform te updaten en te onderhouden?*

*(Instemming van minister Clerfayt)*

*Is het regeringsbesluit gebaseerd op de Europese verplichtingen?*

<sup>1127</sup> **De heer Bernard Clerfayt, minister** (in het Frans).- *Europa vereist vijfjaarlijkse statistieken. In het besluit van 2022 vragen we om die statistieken jaarlijks te verstrekken, zodat we de situatie regelmatig kunnen controleren.*

Une étude réalisée par l'association britannique « Cruelty Free International » démontre d'ailleurs qu'en Belgique, le degré de sévérité d'une expérience fait l'objet d'une évaluation plus stricte que dans d'autres pays. En d'autres termes, nos chercheurs reconnaissent davantage la souffrance animale que les chercheurs étrangers.

Par ailleurs, Bruxelles Environnement souhaite élaborer une nouvelle grille d'évaluation de la souffrance, afin de mieux objectiver les situations. La Commission bruxelloise de l'expérimentation animale travaille actuellement sur ce sujet sur la base d'une étude publiée par la KU Leuven et la VUB, dont les conclusions pourraient aboutir à de nouvelles recommandations pour les maîtres d'expériences.

Quant à la base européenne de données Alures, je ne dispose d'aucune information expliquant une publication tardive.

De notre côté, nous publions nos propres données, elles sont accessibles, nous les transmettons à l'échelon européen, dans la plus grande transparence. Je suppose que, comme toujours, le maillon le plus faible retarde toute la chaîne.

S'agissant des raisons pour lesquelles le nombre d'animaux tués sans avoir été utilisés en laboratoire n'était pas inclus dans le rapport communiqué par Bruxelles Environnement, la réglementation européenne impose bien aux États membres la remise de statistiques, mais certaines informations doivent être communiquées annuellement et d'autres sur une base quinquennale.

Se conformant strictement à la directive, l'arrêté royal du 29 mai 2013 relatif à la protection des animaux d'expérience n'imposait pas la communication annuelle du chiffre des animaux tués sans avoir été utilisés ; je ne peux donc pas vous en dire plus. Depuis 2022, par contre, nous exigeons cette communication chaque année et nous pouvons donc exploiter ces informations.

**Mme Victoria Austraet (indépendante)**.- Je suis contente d'avoir pu poser la question relative aux subsidies, car votre réponse ne correspond pas exactement à ce que j'avais compris lors des discussions budgétaires. Si je comprends bien, un subsidie est toujours versé à la VUB en vue de la mise à jour et maintien de cette plateforme ?

*(Acquiescement de M. Clerfayt, ministre)*

En ce qui concerne l'arrêté, a-t-il été pris en exécution des mesures européennes, autrement dit des obligations imposées aux États membres ?

**M. Bernard Clerfayt, ministre**.- L'Europe réclamait ces statistiques une fois tous les cinq ans. Dès lors, selon l'ancien arrêté, la demande européenne était appliquée de manière stricte. Nous avons demandé que ces statistiques soient fournies chaque année, afin de pouvoir disposer d'un suivi plus régulier en la matière.

1127 **Mevrouw Victoria Austraet (onafhankelijke)** (in het Frans).- *Ik hoop dat het toekomstige wetboek voor dierenwelzijn strengere maatregelen zal omvatten.*

1135 **Mevrouw Ingrid Parmentier (Ecolo)** (in het Frans).- *Het is een goede zaak dat de gegevens nu jaarlijks worden verzameld.*

*Het verbaast me dat zoveel dieren niet worden gebruikt. Het dierenleed valt niet te ontkennen, omdat proefdieren in kooien worden gehouden en sommige fenotypen schadelijk zijn voor de gezondheid van de dieren. Cryopreservatie van embryo's is natuurlijk te verkiezen boven het fokken van dieren die de rest van hun leven lijden.*

*Ik schrok toen ik in het rapport ontdekte dat bij niet-gebruikte dieren chroen organen en weefsels waren verwijderd. Is dat onder narcose gebeurd? Weten we in welke mate de dieren hebben geleden, hetzij door het fenotype, hetzij door het nemen van monsters?*

1135 **De heer Bernard Clerfayt, minister** (in het Frans).- *Dat wordt gecontroleerd door de ethische commissie, die de klassieke normen toepast.*

*- De incidenten zijn gesloten.*

1141 **MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW VICTORIA AUSTRÆT**

1141 **aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,**

1141 **betreffende de problematiek van de niet-teruggekeerde huisduiven.**

1143 **Mevrouw Victoria Austraet (onafhankelijke)** (in het Frans).- *De stadsduiven stammen af van huisdieren en worden dus volgens de ordonnantie van 1 maart 2012 zelf als huisdieren*

**Mme Victoria Austraet (indépendante)**.- D'accord. Je pensais que la remise annuelle de ces statistiques était une obligation européenne.

De manière générale, vous évoquez un plan qui sera inclus dans le futur code du bien-être animal. J'espère que ce plan sera efficace et plus strict que les mesures mises en œuvre jusqu'à présent. Ces animaux en souffrance, dont le nombre reste trop élevé, subissent en effet des conditions vraiment atroces.

**Mme Ingrid Parmentier (Ecolo)**.- Nous pouvons nous féliciter que l'arrêté réclame à présent ces données annuellement.

Je m'étonne, en revanche, qu'autant d'animaux passent « sous les radars » puisqu'ils ne sont pas utilisés dans les procédures. Il est toutefois indéniable qu'il est question de souffrance animale, puisque les animaux de laboratoire se trouvent dans des cages, que des phénotypes dommageables pour la santé de l'animal lui-même sont présents, etc. Recourir à la cryoconservation des embryons, plutôt que d'élever des animaux qui souffriront toute leur vie, est évidemment préférable.

J'ai été effrayée de découvrir dans le rapport que ces animaux non comptabilisés faisaient l'objet de prélèvements d'organes et de tissus – il était question de bouts d'oreille et de phalanges. Rien n'y indique, toutefois, si ces prélèvements ont eu lieu sous anesthésie. Connaît-on le degré de souffrance encouru par ces animaux, soit en raison du phénotype, soit à cause des prélèvements ?

Pour le reste, nous attendons le code avec impatience !

**M. Bernard Clerfayt, ministre**.- Tout cela est encadré par la commission d'éthique, qui applique ses normes classiques. Je ne peux pas vous apporter de réponse pour des dossiers ponctuels.

Les laboratoires, de leur côté, ne se réjouissent pas toujours des obligations supplémentaires, toujours plus strictes, à mesure que sont découvertes de nouvelles méthodes afin de réduire tant la souffrance que le nombre d'animaux utilisés en laboratoire.

*- Les incidents sont clos.*

**QUESTION ORALE DE MME VICTORIA AUSTRÆT**

**à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,**

**concernant la problématique des pigeons domestiques perdus.**

**Mme Victoria Austraet (indépendante)**.- Il est toujours bon de rappeler que les pigeons urbains, issus des pigeons bisets, constituent - au même titre que les chats - des animaux

*beschouwd. Sommige zijn ook in gevangenschap opgegroeid en hebben zelfs een identificatiering.*

*Wedstrijden vragen een extreme inspanning van duiven. Niet alle dieren brengen die tot een goed einde en sommige raken de weg kwijt. Vorig jaar nog gingen ruim 20.000 duiven verloren tijdens een enkele wedstrijd. Daardoor groeit het aantal wilde stadsduiven sterk aan, met alle negatieve gevolgen van dien voor het dierenwelzijn.*

*Ook de traditie van duiven lossen bij trouwfeesten draagt daartoe bij. In januari 2021 zei u in een antwoord dat er een onderscheid moet worden gemaakt tussen huisduiven die de weg kwijt zijn en witte reisduiven. Huisduiven loslaten is strafbaar, want dat geldt als het achterlaten van huisdieren. Het loslaten van reisduiven zou volgens u echter geen probleem zijn, omdat die in principe hun weg wel vinden. Zo zwart-wit is het echter niet. Daarom hebben veel Belgische gemeenten het loslaten van duiven bij trouwfeesten al verboden.*

*Hoeveel duivenliefhebbers zijn er in het Brussels Gewest en hoeveel duiven houden zij? Hoeveel bedrijven stellen duiven ter beschikking voor trouwfeesten en andere evenementen?*

domestiques. Puisqu'ils sont les descendants d'animaux de compagnie retournés à l'état sauvage, ils sont en effet des animaux domestiques de compagnie au sens de l'article 3, 38° de l'ordonnance du 1er mars 2012 relative à la conservation de la nature.

Certains pigeons pouvant être observés en ville ont même un responsable et sont pourvus d'une bague d'identification. Je pense en particulier aux oiseaux des colombophiles, mais aussi aux pigeons blancs, communément désignés par le terme « colombe ». Ces individus sont généralement nés et élevés en captivité, sous la charge et la responsabilité d'une personne.

Il faut savoir que les concours colombophiles imposent à ces oiseaux des efforts extrêmes et requièrent des capacités exceptionnelles. Tous ne sont pas en mesure d'accomplir l'exploit que l'on attend d'eux, et certains se perdent. Ajoutez à l'effort exigé de mauvaises conditions météorologiques, et la situation peut devenir véritablement dramatique. Ce fut d'ailleurs le cas l'année dernière, quand plus de 20.000 pigeons ont disparu lors d'une course entre Narbonne et Bruxelles.

Par ailleurs, dans le contexte de la colombophilie, les animaux paient le prix fort de l'exploitation que nous en faisons, puisque la colombophilie alimente la détresse des pigeons des villes. Cette pratique a de quoi interpeller sur le plan du bien-être animal.

Un autre exemple en la matière est le lâcher de colombes lors de célébrations comme des mariages. Là aussi, il serait faux de prétendre que tous les oiseaux lâchés retournent à leur pigeonier : bon nombre de ces oiseaux finissent par mourir, perdus dans la ville, à l'abri des regards, comme en témoignent les publications sur les réseaux sociaux des citoyens qui ont l'habitude de secourir les pigeons dans le besoin. Selon un colombophile interrogé dans la presse, pas moins de 10 % des oiseaux lâchés ne rentreraient jamais au pigeonier.

En réponse à une question parlementaire en janvier 2021, vous aviez déclaré qu'il convenait de distinguer, d'une part, les colombes qui sont des animaux domestiques incapables de retrouver leur chemin et, d'autre part, les pigeons blancs voyageurs. Le lâcher des premiers serait interdit dans le cadre du règlement de police, parce qu'il s'agit purement et simplement de l'abandon d'un animal domestique de compagnie sur la voie publique. Toutefois, selon vous, le cas des pigeons blancs voyageurs ne poserait pas de problème puisque ces oiseaux sont censés retrouver leur chemin.

Comme je l'ai expliqué, la situation n'est, à mon sens, pas aussi manichéenne. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle plusieurs villes et communes belges ont interdit tout lâcher d'oiseaux lors de mariages, notamment à Chapelle-lez-Herlaimont, où l'échevine du bien-être animal a expliqué dans la presse que les colombes lâchées finissaient par errer dans les rues et étaient vouées à mourir parce qu'elles n'étaient pas habituées à la vie en ville.

<sup>1145</sup> *Hoeveel geringde duiven zijn er in het gewest?*

*Heeft uw kabinet of Leefmilieu Brussel de impact van het lossen van duiven op de duivenpopulatie in Brussel onderzocht? Zult u in het wetboek voor dierenwelzijn maatregelen daartegen opnemen?*

*Vorig jaar bestelde Waals minister Tellier een studie over het welzijn van wedstrijdduiven. Zijn de resultaten daarvan al bekend?*

<sup>1147</sup> **De heer Bernard Clerfayt, minister** (in het Frans).- *Ik heb geen cijfers over het aantal duivenliefhebbers of het aantal duiven in Brussel. Er zijn geen tellingen en duivenliefhebbers hebben geen erkenning nodig en dus ook geen registratie. Hetzelfde geldt voor bedrijven die duiven ter beschikking stellen voor evenementen.*

*Het Koninklijk Belgisch Verbond voor de Bescherming van de Vogels verzorgde 727 duiven in 2020. In 2021 waren dat er 883 en in 2022 840. De organisatie maakt echter geen onderscheid tussen de soorten duiven.*

*Er bestaat ook geen studie over de invloed van het lossen van duiven op de duivenpopulatie in de stad.*

<sup>1149</sup> *In het toekomstige wetboek voor dierenwelzijn blijft de mogelijkheid behouden om duivenwedstrijden een juridisch kader te geven. Het koninklijk besluit van 23 september 1998, dat nu van toepassing is, kan ook herzien worden.*

*Het verbod om huisdieren vrij te laten wordt niet in het wetboek herhaald, want dat staat al in de gemeentelijke regelgeving.*

Monsieur le Ministre, pouvez-vous présenter un état des lieux de la pratique colombophile en Région bruxelloise ? Combien de colombophiles y sont-ils actifs et combien de pigeons sont-ils concernés ?

Avez-vous également connaissance du nombre de sociétés mettant à disposition des colombes en vue de mariages et autres événements ?

Disposez-vous de statistiques sur le nombre de pigeons et de colombes bagués et recueillis par la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux ?

Nous savons qu'outre la colombophilie, les lâchers de colombes contribuent à la surpopulation des pigeons en ville. Votre cabinet et/ou Bruxelles Environnement ont-ils réalisé une évaluation de l'impact précis de cette pratique sur les colonies de pigeons à Bruxelles ? Avez-vous envisagé des mesures légales dans le futur code du bien-être animal afin d'empêcher les lâchers d'oiseaux, tant dans le cadre de la colombophilie que d'événements festifs ?

L'année dernière, la ministre wallonne Céline Tellier a évoqué la réalisation d'une étude par l'Université de Liège sur le bien-être des pigeons lors de compétitions. Elle a ajouté que ses collègues régionaux avaient manifesté un intérêt pour cette étude. Savez-vous si ses résultats sont déjà connus ?

**M. Bernard Clerfayt, ministre.**- Je ne dispose pas de chiffres ou d'informations spécifiques sur le nombre de colombophiles, de pigeons ou de colombes à Bruxelles. En effet, aucun recensement n'est effectué et la colombophilie n'est - jusqu'à présent - pas une activité soumise à agrément. Il n'existe donc aucun encadrement légal en la matière. Il en va de même des sociétés qui proposeraient des colombes pour les mariages et autres événements.

En ce qui concerne les statistiques communiquées par la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux, le nombre de pigeons pris en charge s'élevait à 727 en 2020, à 883 en 2021 et à 840 en 2022. La ligue ne fournissant cependant aucun détail sur l'éventuel baguage des pigeons pris en charge et n'opérant pas de distinction entre les pigeons et les colombes, je ne puis vous informer plus avant sur ces éléments.

De même, aucune étude ou évaluation de l'incidence des lâchers de colombes sur la population ou la surpopulation de pigeons de ville n'a, à ma connaissance, été effectuée.

Dans le futur code du bien-être animal, il est prévu de maintenir la possibilité d'encadrement, par le gouvernement, des compétitions d'animaux, incluant la colombophilie. En outre, l'arrêté royal du 23 septembre 1998 relatif à la protection des animaux lors de compétitions, actuellement d'application, pourra, le cas échéant, être révisé.

*Ik zou graag de resultaten van de Waalse studie kennen, maar ik heb die nog niet gekregen.*

<sup>1151</sup> **Mevrouw Victoria Austraet (onafhankelijke)** (in het Frans).- *Ik betreur dat duivenliefhebbers niet geregistreerd worden. Eigenlijk zouden duivenwedstrijden en duiven lossen gewoon verboden moeten worden.*

*Het Koninklijk Belgisch Verbond voor de Bescherming van de Vogels aanvaardt geen huisduiven meer. Tijdens de begrotingsbesprekingen zei u dat het geen subsidie meer krijgt omdat het verhuist, maar in de commissie werd gezegd dat die verhuizing niet doorgaat. Hoe zit het nu? Wat gebeurt er met de achthonderd duiven waarvoor er volgend jaar geen oplossing meer is?*

<sup>1153</sup> **De heer Bernard Clerfayt, minister** (in het Frans).- *De duivenliefhebbers worden niet vermeld in het toekomstige wetboek, maar de regering zal in principe elke activiteit met dieren kunnen reguleren. Er zal dus wellicht een besluit komen over de duiven.*

*Voor het Koninklijk Belgisch Verbond voor de Bescherming van de Vogels zoekt het gewest mee naar een geschikt terrein in Brussel.*

*- Het incident is gesloten.*

Puisque la réglementation communale prévoit déjà l'interdiction de relâcher des animaux domestiques, le futur code du bien-être animal n'a pas repris cette interdiction.

Enfin, nous avons effectivement dit souhaiter connaître les conclusions de l'étude commandée par la Région wallonne, mais elles ne nous ont pas encore été communiquées. J'ignore si elles sont déjà arrivées au cabinet de la ministre.

**Mme Victoria Austraet (indépendante)**.- L'absence d'agrément, et donc aussi de données sur les colombophiles et autres sociétés actives dans le domaine, est regrettable. L'obligation d'agrément ainsi que l'interdiction pure et simple de compétition et de lâchers d'oiseaux auraient pu être intégrées dans le futur code du bien-être animal.

Quant à la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux, je tiens à rappeler qu'elle n'acceptera plus de pigeons bisets. Par ailleurs, lors des discussions sur les budgets, vous nous avez informés qu'elle ne recevrait plus le subside de 15.000 euros octroyé l'année dernière en raison de son futur déménagement. Pourtant, lors d'une précédente réunion de la commission de l'Environnement, il a été annoncé que ce déménagement n'aurait pas lieu. Qu'en est-il ? Qu'advient-il des 800 pigeons qui n'auront plus aucune solution l'année prochaine et seront sans doute purement et simplement euthanasiés ?

**M. Bernard Clerfayt, ministre**.- Le futur code ne cite pas la colombophilie elle-même, mais il habilite le gouvernement à réglementer toute activité. Nous pourrions donc prévoir un arrêté fondé sur cette nouvelle disposition légale, sur laquelle vous serez prochainement invités à voter.

Quant à la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux, le dossier évolue et la Région s'efforce de l'aider à trouver un terrain en Région bruxelloise. Bruxelles Environnement et le ministre Alain Maron ont déjà fait des propositions en ce sens.

*- L'incident est clos.*